

La Monnaie, Le Marché Des Changes Et Le Pouvoir À Travers L'histoire De La Première Banque Nationale D'Haïti¹ (1880-1910) (À La Lumière Des Leçons Du Passé, Une Lecture Iconoclaste De La Crise Actuelle Faussement Perçue Comme « Fatalité Monétaire »)

Par :

Michelet MICHEL

Gestionnaire financier | Consultant Indépendant

◇◇◇◇◇

Prolégomènes

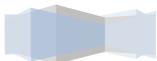
LE TAUX DE CHANGE flambe². La gourde décroche par rapport au dollar américain. Le marché implose. La dérive monétaire évolue à un train d'enfer. Une vitesse supersonique. La spéculation tous azimuts s'en donne à cœur joie. Les riches deviennent plus riches tandis que les pauvres n'en finissent pas de s'appauvrir chaque jour un peu plus. La spirale inflationniste, grimaçante et hideuse, lamine le pouvoir d'achat. Pervertit irrémédiablement les paramètres classiques de qualité de vie. Menace même la survie des populations. Tous les clignotants sont au rouge. Aujourd'hui, la misère, la malnutrition, le chômage (ces « 4 Cavaliers de l'Apocalypse » de l'Ancien Testament) se bousculent aux portes de la Cité. Sorciers, démiurges, charlatans, faux-prophètes, démagogues, « spécialistes autoproclamés », s'agitent et se trémoussent de façon obscène sur la scène politico-médiatique. Chacun y va de son explication « savante ! » De son tour de passe-passe! De son remède-miracle ! De sa potion magique !

Expliquer la crise actuelle comme « fatalité monétaire » par le déficit structurel de la balance des paiements? Le dérèglement des mécanismes de création monétaire? Le développement du processus d'inflation structurelle sans en référer aux caractéristiques de structure du monde contemporain? À la concentration du capital et la cartellisation de la production qui ont fait de l'oligopole la forme dominante d'organisation de la production et des marchés à l'intérieur de chaque espace économique national? Et, plus encore, à l'échelle internationale? Aux rapports de pouvoirs et aux luttes sociales intra et internationales³? Les explications pullulent. Qu'importe! Peu ou prou, on ne doit oublier ni occulter le fait que la MONNAIE par delà ses trois fonctions micro-économiques traditionnelles d'intermédiaire des échanges, d'unité de mesure des valeurs et de réserve de pouvoir d'achat, remplit une fonction beaucoup plus générale comme élément fondamental d'équilibre d'un certain ordre politique et social.

¹ Michelet MICHEL : « La Banque, la Monnaie et le Pouvoir ou l'état de mal-développement en Haïti » | Dépôt légal : Bibliothèque Nationale 89-03-101, Les Éditions SOHADIF, Port-au-Prince, Haïti, 1989

² Le taux de change moyen qui était de HTG 47.00 contre 1 USD, en décembre 2014, est passé à 57.005 gourdes² pour un (1) dollar américain, soit une décote de la gourde (ou une appréciation du dollar par rapport à la gourde) de 21.287% au 21 décembre 2015.

³ René SANDRETTO : « Le Pouvoir et la Monnaie », Éditions Economica, Paris, 1983



En ce sens, la MONNAIE est d'abord un instrument de POUVOIR et de solution au moins temporaire des conflits entre groupes sociaux et ou entre générations. Un moyen de dissiper ou mieux de discipliner la violence inhérente à toute société. « Un espace de paix dans un univers de pacification locale.⁴ » Processus social ou facteur de socialisation, la monnaie substitue « le pouvoir d'échange » au « pouvoir de violence. »

En Haïti, aujourd'hui, s'interroger sur la nature de la crise monétaire contemporaine et ses impacts sur le marché des changes totalement dérégulé, n'est pas un simple exercice philosophique. Et encore moins un luxe intellectuel. La démarche adoptée est au contraire pénétrée d'une intention nettement opératoire qui conduit à « convoquer l'Histoire par le Présent. » À questionner les rapports de pouvoirs que la monnaie véhicule à travers l'histoire de la première Banque Nationale d'Haïti ou la « Banque de Salomon » dans l'intention de rendre intelligible aux lecteurs non initiés aux questions monétaires, la nature et la cause profonde de cette crise en saisissant à travers l'intimité de la monnaie et du pouvoir, les liens qui unissent les transformations des structures réelles de l'économie et la dynamique du système monétaire national.

Critères D'identification

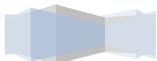
L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE SURNAGE difficilement dans une crise aigüe de liquidités internationales qui a désarticulé de manière durable les automatismes régulateurs classiques. Cette situation constitue le révélateur par excellence des inégalités intérieures, des déséquilibres structurels des paiements extérieurs et du mode d'allocation inéquitable des ressources nationales que charrie l'Histoire nationale depuis deux (2) siècles.

Touché de plein fouet par les turbulences de l'économie mondiale et la crise du Système Monétaire International (SMI), le Pays a vu les clivages et les distorsions s'accroître jusqu'au seuil fatidique du non-retour. Singulièrement, la situation actuelle traduit sur le plan national l'ampleur du naufrage du multilatéralisme des paiements et de la liberté des changes mis en place par les Institutions de BRETTON-WOODS⁵ nonobstant les fréquents réajustements, reformulations ou réinterprétations qui en ont jalonné le parcours par la prise en compte « du nécessaire respect des légitimités locales. » En l'espèce, l'Article IV des Statuts amendés du FMI relatif aux dispositions contractuelles des pays-membres en matière de change stipulait que « le but du Système Monétaire International (SMI) est de fournir un cadre qui facilite les échanges de biens, de services et de capitaux entre nations, et qui favorise une croissance économique saine⁶. »

⁴ Jacques ATTALI, Préface de l'ouvrage « La violence de la monnaie », PUF, Paris, 1982 (p.9).

⁵ L'évolution du Système Monétaire International (SMI) a conduit le Fonds Monétaire International (FMI), l'une des deux grandes institutions de BRETTON-WOODS, à renier le principe de stabilité des changes et la libre convertibilité des monnaies par l'étalon de change-or. Depuis 1971, les taux de change sont devenus flottants et le dollar américain a cessé d'être convertible en or. Une monnaie internationale a été créée, les Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Avec la montée de l'endettement du Tiers-monde et la crise financière internationale caractérisée par la multiplicité et l'anarchie des sources de liquidités, a émergé une tendance au polycentrisme monétaire qui a mis en péril la crédibilité du système de convertibilité illimitée dans les régimes de change des monnaies, et marqué son agonie.

⁶ Fonds Monétaire International, Statuts amendés de 1976, Article IV



En conséquence de quoi dans tous les pays, pour gérer au mieux des intérêts de la collectivité les besoins de liquidités internationales, les institutions du système bancaire ont, sous la houlette d'une Banque centrale, organisé un marché national des changes institutionnalisé, structuré autour d'un cadre juridique formel grâce auquel s'effectue la compensation entre les besoins et les excédents de monnaies étrangères manifestés par les agents économiques. Qu'en est-il de la Banque de la République d'Haïti ci après désignée BRH, Institut d'émission et Banque Centrale créée par les Pouvoirs Publics par la Loi du 17 août 1979, Moniteur Numéro 72 du 11 septembre 1979) ?

Dans cette praxis, la Banque Centrale tente de réagir par un train de mesures conjoncturelles sous forme d'instruments techniques de régulation, à la recherche des conditions optimales d'une politique monétaire en harmonie avec l'orthodoxie libérale dans le cadre d'une stratégie d'ajustement ponctuel de l'offre à la demande de monnaie. Ou, vice, versa ! Comme, par exemple les « Réserves obligatoires » des banques commerciales et le Taux de base bancaire (TBB).

Dépistages Et Questionnements

À CE CARREFOUR du raisonnement, l'analyste averti se trouve confronté à deux propositions dialectiques résolument antagonistes. « Faut-il brûler les banques en Haïti ?⁷ » Ou plutôt, face à l'appel croissant aux services bancaires et la marginalisation des plus pauvres qui représentent plus quatre-vingts (80%) de la population quant à l'accès à des services financiers appropriés, doit-on œuvrer dans le sens d'une évolution parallèle de la législation correspondante ? Identifier, structurer et appliquer un modèle de libéralisme autoritaire susceptible de viabiliser la dynamique du développement durable ? Alternative qui conduira nécessairement à redéfinir le libéralisme économique conçu comme le marché dans l'ordre économique politique et social ? Enfin, ce que Tocqueville⁸ appelait « les mœurs » c'est-à-dire l'existence dans la société d'un certain esprit public, de certaines pratiques démocratiques dans l'objectif d'arrêter une stratégie économique nationale susceptible d'accélérer la croissance et d'améliorer l'utilisation du capital financier ?

La réponse est multidimensionnelle. Polymorphique. Plurielle. L'HISTOIRE est convoquée par le PRÉSENT ! Questionnée ! Interpellée ! Non pas cette histoire «zombifiée», momifiée et aliénante enseignée dans les manuels classiques. Mais bien, l'Histoire vivante, mémoire du temps pour tenter de retracer et de dépister les origines et le fondement des politiques ponctuelles de la Banque Nationale d'Haïti en réponse au problème lancinant de l'insuffisance de liquidités internationales sur le MARCHÉ DES CHANGES.

Rétrospectives sur l'Histoire De La Banque Nationale d'Haïti:

LE 1^{ER} JANVIER 1804, le Général Jean-Jacques Dessalines, Chef de l'Armée indigène insurgée proclame solennellement l'indépendance d'Haïti, Première République Nègre de l'Hémisphère Occidentale.

⁷ Hebdomadaire L'Information, Numéro 14 du 12 avril 1984

⁸ Alexis de Tocqueville: "De la démocratie en Amérique », Les Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris

Cet acte historique a consacré, pour reprendre l'expression heureuse de Frantz Fanon, la « remise en question intégrale de la situation coloniale » en rupture violente avec le système esclavagiste qui perpétuait l'hégémonie capitaliste caractérisée dans son essence même par la maximalisation du profit fondée sur l'exploitation absolue et sur l'esclavage érigé en système de production, de plusieurs centaines de milliers d'africains jetés dans « le creuset colonial » dans un contexte qui leur était inconnu et hostile.

Une indépendance financièrement compromise

LA MÉMOIRE COLLECTIVE DES PEUPLES rappelle en permanence que tous les pays ont été des pays en développement à un moment de leur Histoire. Aussi énormes que puissent être leurs ressources économiques et humaines, la plupart des nations ont été initialement tributaires de l'accumulation du capital donc des banques, pour financer leur industrialisation et leurs échanges commerciaux. Les financiers ont toujours pesé, depuis le plus lointain passé, sur les destinées de centaines de millions d'hommes. Par la force des choses, ils sont devenus « les dirigeants occultes » du monde économique. Têléguidant des gouvernements. Contrôlant directement ou indirectement l'appareil de production de la planète. Ouvrant ou fermant les vannes du crédit. Actionnant les besoins de la croissance. Dictant le sort des monnaies. Sur toutes les latitudes et sous tous les régimes, l'argent reste le nerf de la guerre, la clé du développement, la source du pouvoir⁹.

Jacques BARROS¹⁰, analysant les circonstances exceptionnelles qui modelèrent pour le prochain siècle le paysage socio-économique du nouvel état d'Haïti en fonction d'une rationalité nouvelle imposée par le capital financier international, conclut qu'au départ « l'avenir était compromis. » Dès l'accession du pays à l'indépendance, en effet, le problème de la monnaie et des finances publiques dans un environnement globalement hostile, a représenté pour les Chefs d'État Haïtiens un constant sujet de préoccupation. « Gouvernants gouvernés ressentirent très vite le besoin d'une aide bancaire à notre production et à notre commerce, handicapés par la pénurie de capitaux et les taux d'intérêts usuraires¹¹. »

À ce moment-là, pour impulser la relance et relever les multiples défis qui se posaient alors à la toute jeune Société civile haïtienne, l'exigence de certaines conditions préalables avait émergé comme des priorités :

- un « stock capital » à constituer ;
- une monnaie stable pour dynamiser et fluidifier les courants d'échanges ;
- une Banque Nationale maîtresse de ses moyens et de sa politique financière ;
- la mise en œuvre rapide de normes politico-juridiques pour soutenir la dynamique de l'effort national de développement économique et social.

⁹ Jean BEAUMIER : "Ces banquiers qui nous gouvernent", Éditions Robert Laffont, Paris, 1982

¹⁰ Jacques BARROS : "Haïti de 1804 à nos jours" (pp.197/205), Éditions l'Harmattan, Paris, France, 1984

¹¹ Joseph CHATELAIN : « La Banque Nationale: son histoire, ses problèmes" (p. 17), Collection du Tricinquanteaire de l'Indépendance d'Haïti | Imprimerie HELD S.A., Lausanne, Suisse, 1954

Les Premiers Essais

LES PRÉSIDENTS Jean-Pierre BOYER (1812-1843) et Fabre Nicolas GEFFRARD (1859-1867) essayèrent avec un revers identique, de réaliser le vieux rêve « de posséder un institution financière nationale, indépendante et puissante, capable de régulariser la monnaie et de dispenser le crédit à nos producteurs. »

La « Banque De Salomon » (1880-1910)

LE 02 AVRIL 1860, SIX (6) MOIS APRÈS l'élection du Général Félicité SALOMON JEUNE à la Présidence, l'Assemblée Nationale vote une loi autorisant le gouvernement à traiter, après publicité et concurrence, pour la création d'une Banque Nationale avec un établissement de première importance.

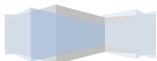
D'actives négociations eurent lieu à Paris sous la conduite de Charles LAFORESTRIE, Ministre des finances. Elles aboutirent rapidement à un accord avec la Société Générale de Crédit Immobilier. Le Contrat de concession signé à Paris le 30 juillet 1880, est sanctionné à Port-au-Prince le 15 septembre. Dans la capitale haïtienne, des « manifestations populaires, feux d'artifices, retraite aux flambeaux et une grande fête de nuit donnée au Palais National célébrèrent officiellement, le 30 septembre, la création officielle de la Banque Nationale d'Haïti qui, dès son installation « fut l'objet d'un enthousiasme universel. »

La Banque D'émission Et Le Problème Monétaire

LA BANQUE AVAIT LE PRIVILÈGE de l'émission des billets ayant cours libératoire sur tout le territoire de la République avec toutefois l'obligation de maintenir en contrepartie à titre de couverture, une encaisse métallique de trente-trois pour cent (33%) ou « tiers liquide. » D'après Joseph CHATELAIN, le gouvernement ne perdait pas pour autant son pouvoir d'émission. L'Article 13 du Contrat de concession limitait toutefois ce privilège à la monnaie métallique d'or, d'argent et la monnaie d'appoint de bronze. Ce pouvoir se trouvait également soumis à la règle du « tiers liquide » ou « tiers métallique. »

La Banque Commerciale

DANS CE DOMAINE LA BANQUE NATIONALE D'HAÏTI, « nationale de nom mais française dans les faits », avait la mission classique traditionnelle de recevoir les dépôts, distribuer le crédit, escompter les effets de commerce... La question fondamentale reste à déterminer la mesure dans laquelle la « Banque de Salomon » a effectivement animé une politique active de saine distribution pour irriguer convenablement les différents canaux de l'activité économique...



En matière de concours à court terme, les témoignages de l'époque sont unanimes et convergent à constater que la Banque Nationale pratiquait une politique de crédit exagérément sélective. Voire discriminatoire. Teintée d'un fort soupçon d'élitisme qui choquait la classe moyenne. L'héritage des chiffres a démontré que le volume des crédits distribués ne dépassait pas les deux (2) millions de francs : soixante-dix pour cent (70%) de cette enveloppe allaient à l'État. La fraction restante (30%) bénéficiait à une minorité affairiste composée en grande partie par les colonies étrangères établies dans le pays. Un échotier contemporain de la Banque de Salomon, s'insurge en ces termes contre les dirigeants de l'institution : « Quelles facilités avez-vous offertes au commerce du pays, vous qui vous appelez Banque Nationale ? Quels efforts avez-vous faits pour maintenir le prix du change à des taux possibles et arrêter la hausse¹² ? »

Sur cette question épineuse qui fait querelle, Alain TURNIER¹³ opine que « la politique commerciale de la Banque Nationale constituait un encouragement au capital étranger. » Pour expliquer ce paradoxe face aux besoins réels de l'économie nationale, divers arguments ont été agités. Entre autre l'indigence et la vacuité des Lois. Un système juridique inefficace et absolument corrompu. En fait, la trépidation constante de l'ordre politico-social, les révolutions, les coups de main des généraux... bloquaient les mécanismes du crédit bancaire. « La violence révolutionnaire érigée en méthode normale de lutte politique, constituait le moyen habituel d'accession au pouvoir... L'incendie et le pillage pratiqués systématiquement par les révolutionnaires et par le gouvernement lui-même troublaient fréquemment l'activité commerciale. Détruisaient en un jour les affaires les plus prospères. Anéantissaient parfois le commerce entier d'une ville¹⁴. »

La Banque Nationale Et Le Marché Des Changes

LE COMMERCE EXTERIEUR de n'importe quel pays est fondamentalement tributaire d'une variable par essence, le cours du change, c'est-à-dire le prix sur une place financière de la monnaie étrangère. En Haïti, avant l'Occupation américaine, le règlement des dettes et des créances sur l'étranger s'effectuait par l'intermédiaire « d'un marché libre des changes. » Les devises étrangères, introduites dans le pays principalement en paiement des exportations sous forme de traites à court terme libellées en devises, étaient négociées sur place pour financer le paiement des importations.

Pour la période sous études, les cours exprimés en papier-monnaie manifestaient une grande instabilité qui fut à l'origine d'une spéculation effrénée. Frédéric MARCELIN¹⁵ souligne que « des particuliers dans la spéculation, ont réalisé de très grosses fortunes, des gains énormes. Ces gains, résultant d'une loterie politique ou financière, ont été prélevés sur la consommation et sur le petit négoce, appauvris s'autant. »

¹² Propos rapportés par Joseph CHATELAIN, o.p. cité (p. 19)

¹³ Alain TURNIER: « Quand la nation demande des comptes », Éditions Le Natal S.A. (2^{ème} édition)

¹⁴ Joseph CHATELAIN, o.p. cité (p. 19)

¹⁵ Frédéric MARCELIN: « La Banque Nationale d'Haïti, une page d'histoire" (p. 13) | Les Éditions Fardin, 1985

Un « Syndicat Financier » Dénommé « Le Haut Commerce »

LES PLUS GROS DÉTENTEURS DE DEVICES en Haïti étaient un petit groupe d'hommes d'affaires étrangers groupés en « syndicat financier », et qu'il était convenu d'appeler le « haut commerce. »

Frédéric MARCELIN affirme que par la seule importance de leurs offres ou de leurs demandes, ils se trouvaient en mesure de modifier à volonté l'équilibre du marché. D'imprimer à l'évolution des cours les tendances conformes à leurs intérêts. Par l'accaparement et le stockage des traites, en faisant alterner suivant les circonstances l'abondance ou la rareté sur le marché, le « haut commerce » détenait pratiquement la maîtrise du change. C'était une « arme politique efficace dans la conduite des négociations avec les Pouvoirs Publics ou avec les gouvernements hostiles¹⁶. »

La Banque Nationale, Un Allié Naturel Du « Haut Commerce »

LA BANQUE NATIONALE, disposant de fortes réserves aussi bien en or qu'en devises, se trouvait en mesure de freiner considérablement la spéculation sur le change. Malheureusement, à l'instar du « haut commerce » devenu son allié naturel pour éliminer tout risque de compétition, l'Institution choisit de spéculer, elle aussi, pour réaliser des gains très substantiels avec, comme seule limite une certaine modération pour éviter toutes exagérations susceptibles d'ameuter l'opinion publique. »

À bien des égards, la situation actuelle sur le marché des changes ne semble guère différente de celle qui prévalait du temps de la « Banque de Salomon » ? Ne retrouve-t-on pas en place les mêmes acteurs du « haut commerce » ? Les mêmes requins de la finance ? Les mêmes intérêts particuliers au bénéfice exclusif d'une minorité agressive et toute-puissante en connivence avec une classe d'hommes politiques insatiables, avides de fastes et richesses pour détourner à leur profit le pouvoir exorbitant que la monnaie confère à ses détenteurs ?

La Banque Nationale, Le Pouvoir, La Monnaie

« L'ON S'EFFRAYAIT SURTOUT en constatant l'influence grandissante de la Banque Nationale dans la vie politique haïtienne, en voyant l'Institution tenir fréquemment en mains le sort de nos gouvernements... La Banque Nationale pouvait, en accordant ou en refusant ses avances, sauver un gouvernement, un ministère ou en précipiter la chute¹⁷. » Ces relations de confrontation POUVOIR/MONNAIE s'exerçaient par le truchement du Service de Trésorerie et de Prêt statutaire assumé par la Banque.

En effet, la paie des fonctionnaires publics et de l'armée dépendait à divers titres de la décision de la Banque Nationale. L'Article 15 du Contrat de concession concédait à l'Institution la charge d'encaisser tous les revenus de l'État. D'effectuer pour compte de l'État tous les paiements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, moyennant commission.

¹⁶ Idem

¹⁷ Idem

Dans cette fonction de Service de Trésorerie, la Banque Nationale utilisait l'arme monétaire pour discipliner le Pouvoir politique et le plier à ses exigences dans les négociations délicates et difficiles. En l'espèce, la lettre que le Président Nord ALEXIS (1902-1908) adresse à Jacques Nicolas LÉGER, le 24 mars 1905, est révélatrice. « Dans le but d'aigrir le sentiment populaire, ces étrangers qui prennent parti dans la politique intérieure du pays, s'ingénie à raréfier la petite monnaie et à entraver la circulation du papier-monnaie. »

Le piège « financier »

SALOMON PARTIT POUR L'EXIL le 10 août 1888. Les gouvernements successifs, rythmés par les coups de main de l'armée et les révolutions en cascades, se trouvent pris dans l'engrenage infernal de la « Double dette française » (Indemnité de l'indépendance et emprunt).

Or, « de nombreuses dagues brillent sous la cape de l'assistance aux pays pauvres. » C'est le cercle vicieux de l'étranglement. Les emprunts augmentent. Les investissements se succèdent.¹⁸ Par conséquent les paiements des amortissements, des intérêts, des dividendes et autres services deviennent plus lourds. Pour les effectuer, on a recours à de nouvelles injections de capital étranger engendrant des engagements de plus en plus impératifs... Les emprunts nouveaux deviennent indispensables, comme l'air pour les poumons.

Les arriérés de la Dette de l'indépendance et les emprunts intempestifs auprès des bailleurs de fonds internationaux précipitent les crises financières avec, en corollaire, une dérive monétaire galopante. Cette tragédie de nation haïtienne devait culminer avec le Scandale de la « Consolidation¹⁹ » qui, sous la présidence du « vieux » Nord ALEXIS, inflige un déshonneur sans précédent ni équivalent au prestige de la Banque Nationale d'Haïti qui, en fait, représentait les intérêts d'un établissement français, la Banque de l'Union Parisienne, partie prenante dans la mise en place du piège financier, forme beaucoup plus discrète de la domination étrangère pour que le pays soit saigné à blanc.

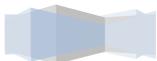
Mise A Mort De La Première Banque Nationale

PROFONDEMENT COMPROMISE dans le « scandale de la Consolidation » (le Procès de la honte), déchue de ses fonctions financières qui constituaient l'une des sources principales de ses revenus, la Banque ne fermera pas pour autant ses portes. Son Conseil d'Administration se persuadait que sans le support logistique des cadres techniques de l'Institution, et en l'absence de structures financières autonomes, le pays filait droit vers une gabegie monétaire totale. Le Trésor Public confrontera effectivement une gêne financière continue : la situation de la monnaie nationale connaîtra une dépréciation vertigineuse de plus de trois cents pour cent (300%).

¹⁸ Contrats de chemin de chemin de fer, de la figue-banane.

¹⁹ L'opération de « Consolidation » visait à assurer la conversion de toutes les créances sur l'État haïtien et autres titres de la dette flottante, contre une seule dette à faible taux d'intérêt (Lois du 26 avril et du 1^{er} août 1900 sous Tirésias Simon SAM). Cette opération donna lieu à des détournements de fonds considérables, avec la complicité de la haute bourgeoisie et de nombreux « honorables étrangers. » Le mérite revint au quotidien Le Nouvelliste d'avoir dénoncé, dès le mois de mai 1902, les irrégularités, malversations et les nombreux actes de corruption qui ont entaché le déroulement des opérations de la « Consolidation. »

c/f Le Procès de la Consolidation, documents et pièces judiciaires, les Éditions Fardin, 1979



Privé de toute autonomie sur le plan financier, le Gouvernement n'a pas semblé en mesure de résister aux pressions sournoises de la Banque prête à toutes les concessions pour défendre les intérêts du grand capital financier international. Au reste, il était permis d'espérer que selon les habitudes politiques haïtiennes, l'INSURRECTION amènerait bientôt au pouvoir un successeur probablement moins farouche dans son nationalisme et plus accommodant envers l'institution.

Cependant, les soubresauts de l'Histoire devaient faire mentir ces prévisions de manière surprenante. Au terme d'une insurrection victorieuse, le Général Antoine SIMON prit le pouvoir en 1908. Entre temps, la situation financière du pays avait atteint le seuil de l'insupportable. Le nouveau président défait les relations privilégiées entretenues antérieurement avec la Banque. Part à la recherche d'autres partenaires. Parvint à un accord avec un groupe international de financiers pour la constitution d'une Nouvelle banque. Le 21 octobre 1910, le Corps Législatif vote une loi sanctionnant définitivement la résiliation du Contrat de concession.

Aujourd'hui, La Question Monétaire Et Des Changes En Flash : Alerte Rouge !

HAÏTI, LE PAYS LE PLUS PAUVRE DES AMERIQUES, est le seul État du continent à faire partie du groupe des Pays les moins avancés (PMA). En dépit de ses énormes potentiels en termes d'avantages comparatifs et de ses nombreux atouts naturels, l'économie du pays ne parvient pas à décoller.

Malgré son importance au niveau du PIB, l'agriculture haïtienne n'arrive pas à couvrir 50% des besoins nationaux. Le pays n'est plus autosuffisant pour assurer la sécurité alimentaire de ses habitants. Plus de quarante pour cent (40%) de la population est au chômage ou en situation de sous-emploi.

Pour l'année 2012, les importations s'élèvent à 3,762 milliards de dollars Américains (USD). Les cinq (5) principaux fournisseurs sont la République Dominicaine avec 39.9%. Les États-Unis, 24.7%. Les Petites Antilles, 9.8%. La Chine, 6.6%. L'Europe, 4.2%. Les grandes catégories d'importation sont le pétrole, les produits alimentaires et les produits manufacturés.

Les exportations en 2012 s'élèvent à 694 Millions de dollars américains (USD). Les cinq (5) principaux clients sont les États-Unis d'Amérique avec 80.9%. Le Canada, 3.4%. L'Europe, 3%. La République Dominicaine, 2.4%. Le Mexique, 1.9%. La catégorie des produits est essentiellement des produits manufacturés à faible valeur ajoutée.

Au plan macro-économique, l'analyse de la structure de la balance des paiements donne le frisson ! Cette balance des paiements négative est alarmante et se traduit par une triple dépendance²⁰. Budgétaire : environ 60% du budget et 80% des investissements proviennent de l'aide extérieure. Énergétique : importation de la totalité des hydrocarbures. Alimentaire : importation de plus de 60% des besoins alimentaires en dépit d'un fort potentiel agricole.

²⁰ Ambassade de France en République Dominicaine, Service économique: "Le commerce extérieur d'Haïti en 2013 », juin 2013

L'équilibre reste assuré grâce aux dons internationaux (750 millions de dollars en 2012 correspondant à 9% du PIB). Aux transferts de la diaspora (haïtiens émigrés) : 1.5 milliard de dollars, soit environ 18% du PIB. Cette situation n'est néanmoins pas viable sur le long terme puisque le montant des aides tend à diminuer (-60% depuis 2010). Le gouvernement haïtien doit donc impérativement trouver le moyen de stimuler la production et les exportations afin de réduire la brèche commerciale.

Or concrètement, le développement économique qui doit s'appréhender à travers plusieurs variables, à travers ses caractéristiques économiques comme à travers ses caractéristiques sociales, est toujours maintenu en otage. D'une façon générale, les couches les plus pauvres de la population ne reçoivent pas leur juste part dans la répartition des richesses nationales. Pour reprendre Henri BARTOLI²¹, « la pauvreté, c'est d'abord la non-couverture des besoins fondamentaux. La privation du pouvoir de choisir et de décider pour soi et en soi. L'impossibilité de réaliser ses fins. Le dénuement devant les pouvoirs et devant les puissants. La pauvreté est dégradation et avilissement par manque du nécessaire aux conditions concrètes du lieu et du temps. Exploitation de l'homme par l'homme. Donc, prolétarianisation et sous-prolétarianisation. La tyrannie de l'argent frappe, blesse et tue les pauvres. »

La nature de cette situation, phénomène multidimensionnel, exprime le résultat d'un processus d'exclusion et d'exploitation dû au tout social global en tant que système historique soumis au principe aliénateur du « rien pour rien. » Plutôt qu'à la grande maxime chrétienne du « donner et du recevoir. »

L'Histoire se fait et s'écrit à coups de questions. Elle réclame beaucoup de prises de positions et de conventions imaginaires. Pour lancer la locomotive du développement national, la génération contemporaine devra relever un défi majeur : transformer les mentalités. Les motivations et les comportements collectifs. L'idéologie publique. Les rapports entre l'État et les citoyens. Les modalités d'intervention de l'État dans l'économie et dans la gestion financière du pays.

La Banque, La Monnaie Et Le Pouvoir : Un Contentieux Non Résolu

LA MONNAIE NATIONALE est la Gourde (HTG). Le taux de change moyen, en décembre 2014, était de 47.00 gourdes²² pour un (1) dollar américain. Ce taux montait à HTG. 57.005 le dollar, soit une décote de la gourde (ou une appréciation du dollar par rapport à la gourde) de 21.287% au 21 décembre 2015.

À l'analyse, un lien de causalité très étroit régit les rapports entre pauvreté, pouvoir, collectivité et production, donc entre la MONNAIE, la BANQUE, le POUVOIR, et les modes d'organisation de la société globale. Prendre en compte la pauvreté conduira nécessairement à remettre en question pratiques et discours socio-économiques.

²¹ Préface au livre de Bernard GAZIER intitulé « La pauvreté unidimensionnelle », Éditions Économica, 1981

²² Taux de référence de la Banque de la République d'Haïti (BRH), la Banque Centrale, affiché pour le lundi 21 décembre 2015.

En Haïti, le problème d'une meilleure répartition des revenus ne doit pas attendre sa solution de la communauté internationale en termes d'aide au développement, mais au niveau local, national. Le progrès économique doit reposer, en grande partie, sur le plein emploi des ressources nationales, donc sur l'animation des secteurs financiers. Le pays ne pourra décoller et se développer que dans la mesure où il dispose de capitaux en suffisance et affecte ses ressources en conséquence.

Dans cette logique, le développement des activités bancaires doit accompagner, précéder et amplifier le développement général de l'économie. À tel effet, le pays travaillera à se doter d'une institution monétaire stable, c'est-à-dire d'un ensemble des règles dans l'objectif de maintenir la valeur interne et la valeur externe de la monnaie. « Une institution monétaire stable, en refusant aux agents économiques l'échappatoire de la tentation nominaliste, doit les amener à identifier les vrais problèmes et à y appliquer des solutions réelles²³. » Le non-respect de ce postulat entraîne la détérioration des grands équilibres nationaux et le recours par automatisme institutionnel, à la « dure médecine du Fonds Monétaire International (FMI).»

« SALOMON, écrit Jacques BARROS, comptait sur la Banque Nationale pour financer l'industrialisation et le développement économique d'Haïti. En fait la Banque ne se souciait que d'agiotages effrénés, d'affaires interlopes. Si bien que pendant vingt ans, l'Institution n'a jamais rendu aucun service au peuple haïtien qu'elle a exploité de la façon la plus grossière et la plus inintelligente²⁴. »

Épilogue : Une Question À 100 Mille Dollars

La crise actuelle est multiforme. Le diagnostic débouche sur le vrai rôle de l'État de Droit face à « l'état de mal » en Haïti. Une nouvelle réalité économique et juridique émerge qu'il importe d'évacuer. L'État de fait au service d'une oligarchie omniprésente, peut-il se substituer à l'État de droit ? Multiplier les réglementations malthusiennes et les interventions à contre-courant de l'Histoire de telle sorte à préserver les monopoles scandaleux et les acquis économiques d'une minorité au détriment de l'intérêt général ?

En synthèse, les recherches historiques établissent que la première Banque Nationale d'Haïti dite la « Banque de Salomon » a lamentablement échoué à pacifier les rapports conflictuels entre la MONNAIE et le POUVOIR POLITIQUE. Les tensions persistent et se renforcent. Les conflits se nourrissent du flou juridique qui en rend les contours beaucoup plus opaques. Les mêmes erreurs se reproduisent. Ce contentieux non résolu culmine, aujourd'hui, avec cette crise innommable et hideux du taux de change gourde/dollar américain (HTG/USD). Cet éclairage historique aux fins d'appréhender la situation dans ses vraies dimensions, micro et macro-économiques, était nécessaire. Car, « l'HISTOIRE n'est pas une fatalité, mais un prophète au regard tourné vers l'arrière : à partir de ce qui a été et avec ce qui a été, il annonce ce qui arrivera²⁵. »

²³ Renaud de la GENIÈRE: "L'impératif monétaire", La Revue Banque No. 447, février 1985.

²⁴ Jaques BARROS, o.p. cité (p.219)

²⁵ Eduardo GALEANO : Les veines ouvertes de l'Amérique Latine », PLON

Il se pose dès lors la question centrale de la DUALITÉ MONÉTAIRE et de la SOUVERAINETÉ NATIONALE. En effet, l'économie haïtienne tourne sur un système monétaire à double pivot (celui de la double circulation monétaire) dans lequel à la fois la MONNAIE LOCALE (LA GOURDE) et la MONNAIE DE REFERENCE (LE DOLLAR AMERICAIN) sont admises dans les transactions internes. La monnaie de référence est alors commune, mais pas unique. Un tel système ne peut être que transitoire, car il pose des problèmes de stabilité à l'usage, l'une des deux monnaies tendant à prendre le dessus. En effet, comme en dispose la Loi de Gresham, lorsque dans un même territoire deux monnaies circulent, la « mauvaise monnaie » chasse la « bonne monnaie. » N'est-ce pas le cas, aujourd'hui ?

Or, la Constitution de la République définit la gourde comme « la seule monnaie dotée du cours légal sur le territoire haïtien. » Alors, quel doit être le statut du dollar américain ? Question brûlante ! Impérative ! Lancinante ! Résiliente ! Incisive ! En effet, depuis la caducité de la Convention monétaire²⁶ du 12 avril 1919 signée entre le Gouvernement haïtien et la BANQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BNRH²⁷) cette double circulation monétaire se trouve dépourvue de toute sanction légale. Ne fallait-il pas dès lors envisager, pour le sauvetage national et la survie des populations, l'élimination de ce DUALISME MONÉTAIRE dans l'économie haïtienne, appréhendé par certains comme un vestige de l'Occupation américaine (28 juillet 1915-07 août 1933) ? Un instrument de sujétion et de domination économique dans un monde globalisé, devenu beaucoup plus interdépendant et certainement plus exigeant ?



Décembre 2015

²⁶ Convention du 12 avril 1919 relative à la Réforme monétaire, Moniteur No. 30 du mercredi 07 mai 1919

²⁷ Le 18 juillet 1922, un contrat a été signé entre le Gouvernement haïtien et la National City Company pour organiser le transfert de la concession aux vrais propriétaires de la BNRH, des financiers américains.

Éléments De Bibliographie

Livres thématiques

- Jacques ATTALI, Préface de l'ouvrage « La violence de la monnaie », PUF, Paris, France, 1982
- Jacques BARROS : «Haïti de 1804 à nos jours», Éditions l'Harmattan, Paris, France, 1984
- Jean BEAUMIER, «Ces banquiers qui nous gouvernent», Éditions Robert Laffont, Paris, France, 1982
- Joseph CHATELAIN : « La Banque Nationale: son histoire, ses problèmes», Collection du Tri-cinquantième de l'Indépendance d'Haïti | Imprimerie HELD S.A., Lausanne, Suisse, 1954
- Eduardo GALEANO: «Les veines ouvertes de l'Amérique Latine» | PLON, 1981
- Bernard GAZIER intitulé : « La pauvreté unidimensionnelle », Éditions Économica, Paris, France, 1981
- Renaud de la GENIÈRE: «L'impératif monétaire», La Revue Banque No. 447, Paris, France, février 1985
- Frédéric MARCELIN: « La Banque Nationale d'Haïti, une page d'histoire» (p. 13) | Les Éditions Fardin, 1985
- Michelet MICHEL : « La Banque, la Monnaie et le Pouvoir » | Dépôt légal : Bibliothèque Nationale 89-03-101, Les Éditions SOHADIF, Port-au-Prince, Haïti, 1989
- « Le Procès de la Consolidation, documents et pièces judiciaires », les Éditions Fardin, Port-au-Prince, Haïti, 1979
- Alexis de Tocqueville: «De la démocratie en Amérique», Les Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, France
- Alain TURNIER: « Quand la nation demande des comptes », Éditions Le Natal S.A. (2^{ème} édition), Port-au-Prince, Haïti, 1979
- René SANDRETTO : « Le Pouvoir et la Monnaie », Éditions Économica, Paris, France, 1983

Textes de lois, Journaux, Revues, Publications spécialisées

- Fonds Monétaire International (FMI), Statuts amendés de 1976, Article IV
- Hebdomadaire L'Information, Numéro 14 du 12 avril 1984
- Presses Nationales d'Haïti : Loi du 17 août 1979, Moniteur Numéro 72 du 11 septembre 1979)

